

Chats errants : le contrôle par la stérilisation Dossier d'information aux communes

Face au problème de la reproduction rapide des chats errants, lié aux abandons, certaines communes procèdent à l'envoi en fourrière des animaux signalés. Du fait de l'irréversibilité du caractère farouche de nombreux chats errants, ces captures donnent presque systématiquement lieu à des euthanasies. Mais cette procédure est aussi inefficace, car le terrain libéré est bientôt occupé par d'autres chats errants non stérilisés.

Un programme de stérilisation des chats errants, accompagné d'une sensibilisation de la population, prend le problème à la source et permet de contrôler la population féline d'une manière humaine et efficace, au bénéfice des animaux et des habitants.

En 3 pages, il vous est proposé de découvrir **le principe d'un programme communal de stérilisation des chats errants.**

Un aperçu du problème

Qu'entend-on par « chat errant »?

Un chat errant est un chat sans maître, souvent retourné à l'état sauvage, vivant à l'extérieur et inaccoutumé aux rapports avec les humains. Il s'agit de chats qui ont été abandonnés à leur sort et qui, au fil du temps, ont retrouvé un caractère sauvage, mais aussi de descendants de chats errants, nés dans la nature et qui n'ont jamais fréquenté les humains. Les chats errants peuvent difficilement être sociabilisés et, par conséquent, ne peuvent pas être candidats à l'adoption.

Aussi, apporter les chats errants dans un refuge signifie pour beaucoup d'animaux l'euthanasie et, pour le refuge, une sérieuse surcharge.

Chaque année des milliers de chats sont été euthanasiés. Les portées de chatons ne sont souvent pas comptabilisées.

Un plan de gestion des chats errants une action de sensibilisation des propriétaires de chats, peuvent aider à résoudre le problème.

Campagne chats errants : organisation pratique

La campagne de stérilisation la plus efficace consiste en :

- un plan de stérilisation pour les chats errants
- une campagne d'information en faveur de la stérilisation des chats de particuliers

1) Un plan de stérilisation pour les chats errants

1+1=6

Il est important d'agir de façon préventive, et pas seulement de réagir lorsque des plaintes surviennent du fait de nuisances. Nous vous conseillons d'identifier les lieux où se trouvent les chats errants, de déterminer leur nombre et d'utiliser ces données pour traiter les animaux de façon systématique. Une chatte peut en effet avoir deux à trois portées par an, et une portée implique quatre chatons en moyenne, et souvent jusqu'à 6 petits.

Avantages La stérilisation des chats errants bénéficie à la santé des animaux opérés (et à toutes les potentielles portées de chatons qui ne verront pas le jour), à celle des animaux domestiques vivant dans leur entourage, et à la tranquillité des habitants. Les nuisances (bruits et odeurs) peuvent diminuer. Les chats mâles castrés marquent moins leur territoire en urinant, et les "concerts nocturnes" n'auront plus lieu. Les chats se battent moins, ce qui diminue le risque de contagion par la leucose féline (FELV) et le sida des chats (FIV). L'infection FIV se produit le plus souvent chez des chats non stérilisés. Le virus se trouve dans la salive de chats infectés, et une seule morsure suffit déjà à transmettre la maladie. Le risque de contagion des chats domestiques est ainsi également

réduit.

Le nourrissage

Le nourrissage contrôlé par des bénévoles permet de surveiller l'état de santé des animaux stérilisés et contribuer à ce que les chats ne soient pas une nuisance pour le voisinage. Si le règlement communal interdit le nourrissage des animaux errants, une dérogation peut-être prévue via l'accréditation de "nourrisseurs responsables". Ces nourrisseurs bénévoles reçoivent une carte d'accréditation en échange d'un engagement à un nourrissage contrôlé. Le nourrissage contrôlé s'inscrit dans le cadre d'une approche humaine de la problématique (les chats errants ne pouvant subvenir seuls à leurs besoins en ville peuvent mourir de faim). Le nourrissage permet un suivi des populations stérilisées. Les bénévoles assermentés s'engagent à nourrir les chats d'une manière propre et responsable. En contrepartie, ils peuvent s'assurer de l'état de santé des chats et intervenir quand nécessaire.

D'un point de vue pratique L'élément central d'un plan de stérilisation est l'allocation d'un budget communal à cet effet.

D'un point de vue organisationnel, 2 possibilités :

une prise en charge totale du projet par l'administration, ou le subside d'une association de protection animale spécialisée (l'administration est alors déchargée de la gestion quotidienne du programme).

-Dans le premier cas, la commune demandera aux vétérinaires locaux s'ils sont disposés à collaborer au projet. Ensuite, ces vétérinaires soumettront à l'administration communale leur offre d'honoraires. Pour la capture et la remise dans leur territoire des chats errants, vous pouvez faire appel au personnel communal (services de l'environnement), à des bénévoles de confiance expérimentés, ou à des associations spécialisées.

-Dans le second cas, une convention est passée directement entre une association de protection animale et la commune. L'association prend alors en charge les captures, opérations et remise sur site. L'administration communale défraye l'association pour les services rendus. Si une association est disposée à s'impliquer à ce degré, nous préconisons cette dernière solution. Une association qui s'occupe quotidiennement de chats errants et qui dispose par conséquent des connaissances et du matériel requis (de trappes, par exemple), vous assure d'une approche professionnelle, et peut éventuellement prendre à sa charge les cas "particuliers" (chats nécessitant des soins ou une convalescence par exemple).

Mode opératoire:

Le voisinage doit être averti à temps qu'une action de capture va avoir lieu dans leur quartier, afin que chacun puisse garder ses propres chats à l'intérieur ce jour-là. Les chats errants sont capturés à l'aide de cages spéciales, de trappes, où l'on met de la nourriture comme appât. Demandez aux gens du quartier de ne pas nourrir les chats errants le jour de l'action de capture, afin d'éviter que les chats soient peu disposés à pénétrer dans les trappes. Des associations disposent des trappes requises. Si le personnel communal est chargé de l'exécution du projet, nous vous conseillons d'acheter au moins deux cages. Le prix varie selon le modèle de la trappe et le fournisseur (entre 50 et 100 euros). Les animaux sains seront stérilisés, gardés en observation au moins pendant 24h (castration) ou 72h (stérilisation). Les chats errants recevront une entaille à l'oreille, afin que tout le monde puisse voir qu'ils ont été castrés ou stérilisés. Les animaux malades incurables seront euthanasiés, afin de ne pas les laisser souffrir inutilement et d'éviter qu'ils n'infectent éventuellement leurs congénères (par le FIV, notamment).

2) Une large campagne d'information

Pour que le plan de stérilisation des chats errants fonctionne, il faut que la population ait connaissance de l'action communale menée. Indiquez, dans le journal communal et sur votre site internet, à quel service les habitants de votre commune peuvent s'adresser pour effectuer un signalement.

Il est important de sensibiliser les particuliers de façon régulière aux bienfaits de la stérilisation des chats domestiques, pour que cessent les abandons de portées de chatons non désirées, et mettre un terme au flux de chats et de chatons livrés à la rue.

Il est recommandé vivement d'inciter les habitants, au moyen du site internet et du journal communal, à faire stériliser leurs propres chats. La diffusion de l'information doit être la plus large possible. La presse locale peut être mise à contribution et une conférence de presse peut être organisée lors du lancement du plan. Nous vous conseillons également de distribuer des dépliants d'information, et de mettre des affiches expliquant le projet, indiquant clairement où les habitants peuvent s'adresser.

Les propriétaires de chats domestiques peuvent être incités à faire castrer ou stériliser leur animal. La commune peut faire des dépliants et des affiches, qui sont distribuées aux vétérinaires, aux bureaux de police, etc. Les refuges donnent un dépliant à chaque personne qui adopte un chat, ou à toute autre personne intéressée.

Faites partie des villes et communes qui mènent déjà une politique respectueuse des animaux en matière de chats errants !!